

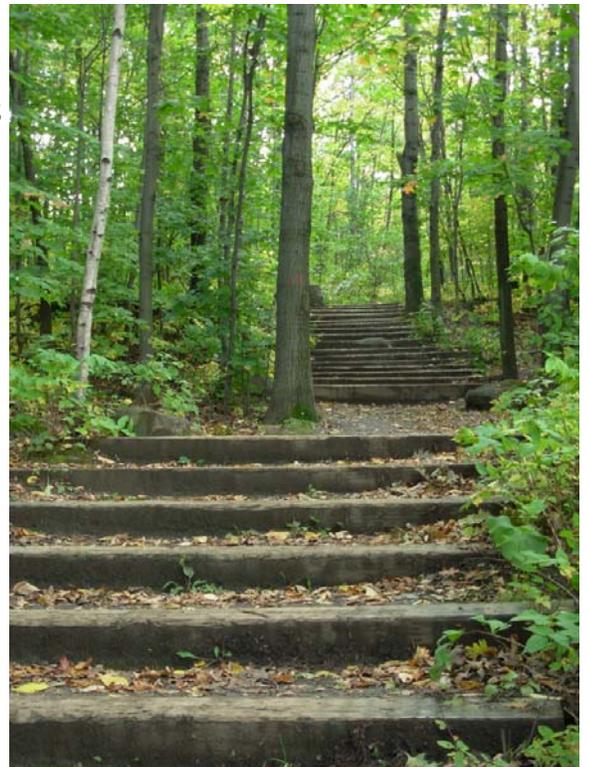


## **Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal**

### *Un exercice de greenwashing, une occasion ratée*

Mémoire de Projet Montréal relatif à la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet présenté par la Ville de Montréal le 11 janvier 2008

Avril 2008



Le mont Royal est une petite colline qui ne s'élève que de 230 mètres au coeur de l'île de Montréal, mais elle porte en elle l'âme et l'image de la ville de Montréal. La Montagne est au centre des enjeux de développement des institutions qui s'y sont établies graduellement au cours des 200 dernières années.

### **UN EXERCICE DE GREENWASHING**

Le plan de développement soumis à la consultation publique est un très beau document, un document léché, qui s'apparente plus à un exercice de « greenwashing » par la Ville de Montréal qu'à la présentation d'une démarche collective de recherche de solutions modernes et dynamiques à un problème, celui de la protection d'une ressource collective appréciée par toute une collectivité, tout en permettant aux institutions, elles aussi des fleurons de la société montréalaise, de consolider leur développement.

Rappelons que le « greenwashing » est un procédé de marketing utilisé par une organisation dans le but de donner à l'opinion publique une image écologique responsable, alors que plus d'argent a été investi en publicité qu'en de réelles actions en faveur de l'environnement.

### **UN ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL**

En aucun cas n'est-il rappelé dans le document produit par la Ville que l'exercice actuel a été imposé par le gouvernement du Québec suite aux démarches incessantes des associations de protection du patrimoine. En effet, insatisfaits du Plan directeur produit par la Ville en 1992 et surtout de toutes les démarches non publiques menées entre la Ville et chacune des institutions pour leur permettre de consolider leurs équipements, sans plan d'ensemble cohérent, les associations ont obtenu du gouvernement du Québec le classement de la Montagne comme arrondissement historique et naturel. Ce statut gouvernemental, illustrant de manière non équivoque le laxisme et l'incohérence de la Ville de Montréal, a été reçu à la Ville comme un signal nécessitant une action publique et un effort administratif majeur pour regagner la maîtrise d'œuvre sur un territoire emblématique et aimé par tous les Montréalais-es.

Une Table de concertation réunissant des représentants des institutions, des responsables municipaux, des observateurs gouvernementaux et des associations citoyennes de protection du patrimoine a été créée par la Ville et s'est réunie sur une base régulière pendant plus de 3 ans. Des comités techniques ont été constitués pour discuter de problèmes spécifiques. La documentation associée à la démarche de consultation fait état de ces travaux. Or, le document présenté à la population ne présente aucunement le résultat des travaux de ces groupes, ne fait pas état de projets et de solutions collectives qui auraient pu jaillir de ces comités de travail techniques.

## UN PLAN SANS PLANIFICATION

Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal présente un inventaire et des principes généraux. Aucun plan d'action, aucun calendrier, aucune structure opérationnelle et aucun budget. En lieu et place, le Plan maintient et renforce une démarche traditionnelle et dépassée dans la gestion d'un équipement collectif aussi important.

La Ville propose d'harmoniser les réglementations municipales des 4 arrondissements et de la Ville de Westmount, un exercice nécessaire et urgent. Pourquoi en effet, la réglementation serait-elle différente entre les arrondissements d'une même ville et avec Westmount, pour développer et protéger la Montagne ? C'est pourtant la situation qui prévaut encore aujourd'hui !

Pour harmoniser ses démarches, la Ville de Montréal propose un document complémentaire au plan d'urbanisme pour offrir une « garantie de protection blindée » à la Montagne et elle propose d'assujettir tous les projets de développement à l'Office de consultation publique de Montréal. Vraiment tous les projets ? Y compris ceux qui ont déjà fait l'objet d'accords de développement secrets ? L'intention est bonne, mais elle ne s'appliquera que quand les dommages auront été réalisés.

Enfin, la Ville a proposé un « pacte patrimonial », une sorte de démarche volontaire bipartite, entre la Ville et chacune des institutions, pacte issu d'une « négociation » réalisée à la va-vite, pour illustrer les bonnes intentions des institutions. En somme, toutes les institutions s'engagent volontairement à planter des arbres pour maintenir le caractère vert de la Montagne. Le commentaire est cynique, mais dans les faits, les engagements réels ne vont pas beaucoup plus loin que cette démarche.

## UNE OCCASION RATEE

Ce que propose la Ville, ce n'est pas la manière dynamique et contemporaine de faire les choses. Nous sommes très loin de l'approche proposée par le gouvernement du Québec dans les documents de révision de la *Loi sur les biens culturels* (2008).

La Ville n'est qu'un des nombreux acteurs devant être associés à la gestion de cet équipement collectif. Or, la démarche proposée par la Ville refuse de reconnaître que les institutions ont des intérêts qui peuvent dépasser le cadre de leurs propriétés. Elle refuse aussi de reconnaître l'apport actuel et potentiel des institutions de la société civile. Par exemple, elle cantonne les *Amis de la Montagne* à un groupe « de pression » bien utile lorsqu'il s'agit de solliciter des fonds pour intervenir sur le mont Royal ou pour organiser des activités qui font appel au bénévolat et à la fourniture de ressources humaines et matérielles provenant de la communauté montréalaise.

Non, les décisions sérieuses, les décisions qui ont un impact financier et stratégique sur la protection de la Montagne et sur le développement des institutions, ces décisions seront, comme auparavant, la chasse gardée des employés et des élus municipaux. Et pour consolider ce pouvoir, la Ville propose une harmonisation des réglementations, un document complémentaire au plan d'urbanisme et le maintien de la négociation d'ententes de développement avec chacune des institutions.

## **OU EST LE PROJET COLLECTIF ?**

Les travaux d'harmonisation des réglementations sont des travaux nécessaires et ils auraient dû être entrepris il y a 15 ans. Bien sûr, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Tous ceux qui ont travaillé à cette démarche (et qui y travaillent encore) doivent être remerciés pour l'effort qu'ils mettent à clarifier l'encadrement réglementaire qui précise les balises de protection minimales de la Montagne.

Là où le bât blesse toujours, c'est dans l'élaboration de solutions collectives à la gestion des interventions sur la Montagne. Il n'y a toujours pas de lieu de discussion et d'échange, ni de soutien technique à l'analyse de solutions collectives. Et aucune approche collective pour trouver une solution au financement de la protection des patrimoines sur la Montagne.

Le projet soumis par la Ville concerne des outils développés par la Ville pour les besoins de la Ville et au service de ses structures décisionnelles.

De grands espoirs - ou une fausse piste ? - ont été entretenus par la Table de concertation du Mont-Royal. Pendant plus de 3 ans, des représentants de tous les acteurs présents sur la Montagne, propriétaires, administrateurs publics et autres ayants droits, se sont réunis, ont discuté et ont échangé sur des problèmes communs et sur leurs intérêts particuliers de développement sur la Montagne.

Où donc est passée cette dynamique ? Qu'est-il devenu des amorces de projets collectifs ?

## **UNE APPROCHE REGLEMENTAIRE**

Le Plan directeur propose une gestion au cas par cas des projets de développement des institutions et il propose de donner à la Ville des moyens coercitifs plus efficaces pour imposer des interventions décidées par une machine municipale aux moyens limités. En effet, la Ville peut interdire et contraindre, mais elle possède des moyens très limités pour intervenir activement dans la recherche de solutions collectives à des problèmes individuels.

Parmi ces problèmes, le maintien du caractère patrimonial des immeubles (il en coûte plus cher de moderniser des institutions dans des bâtiments patrimoniaux), la transformation des usages de certains immeubles (changer le zonage d'institutionnel à résidentiel permet de maximiser la valeur des immeubles) ou la protection d'une partie d'immeuble comme espace vert (qui assume le coût de fournir des espaces verts à la collectivité ?), possèdent tous une dimension financière majeure. Le Plan proposé pousse sous le tapis la recherche de solutions et proclame l'inaptitude de la Ville à intervenir dans de tels dossiers autrement que par une approche réglementaire.

Le message est clair : laissons les propriétaires et les forces du marché décider du devenir de ce qui constitue notre fierté, cet objet unique que nous appelons la Montagne.

Ainsi, avec la présentation d'un beau document et de belles images, la Ville ne propose qu'une harmonisation de ses propres réglementations et un renforcement de ses pouvoirs coercitifs.

## UNE STRUCTURE ASSOCIATIVE POUR LA MONTAGNE

Le projet soumis à la consultation publique pêche par ses oublis et surtout par son manque de vision.

Les efforts des associations de la société civile ont forcé la Ville à faire ses devoirs. Ces mêmes efforts ont réussi à provoquer la mise en place d'une Table de concertation du Mont-Royal pour discuter des enjeux et des solutions aux problèmes individuels et collectifs de développement et de protection de la Montagne.

L'administration montréalaise a été incapable de profiter de ce contexte et de ce regroupement extrêmement favorable pour participer à la mise en place d'une structure associative permettant d'aborder l'ensemble des problèmes de la Montagne et de participer à leur solution.

Nous osons espérer que les conditions pour trouver une solution aux problèmes de développement et de protection de la Montagne pourront de nouveau être réunies lors de l'avènement au pouvoir de Projet Montréal. Nous nous engageons à soutenir activement une démarche visant à soutenir le développement des institutions et la protection de la Montagne. Nous croyons fermement que ces objectifs sont intimement liés et qu'une démarche associant les acteurs et les ayants droits dans une organisation indépendante de la Ville de Montréal, mais en même temps activement soutenue par la Ville et d'autres partenaires est nécessaire. Ceci est une piste de solution dynamique, moderne et essentielle à la protection de cette Montagne que nous chérissons tous.

